

Service Pénitentiaire

Prison de Ruhengeri



Nom : Buhareri

Origine : Gasiza

Chefferie : Imulera

Territoire : Ruhengeri

Profession : Contracté

N° du R.E. : 5333

Formule dactyloscopique :

Arrêté le : 29-6-51

Condamné le : 29-6-51 à 15 jours de S.P.P.
50 ps. Am. ou 10j S.P.S.
21 ps. F.I. ou 4j. C.P.C.

1/4 de peine :

Sorti le : 14-7-51 ou 24-7-51 ou 28-7-51

Transféré le :

Rapatrié le :

Expulsé le :

Décédé le :

LE GARDIEN,

P.O. [Signature]

REQUISITION

A FIN D'EMPRISONNEMENT

TRIBUNAL

de police de Ruhengeri

Reg. du M.P. N°

Reg. du rôle. N°

205/P.

L'officier du Ministère Public près le Tribunal de

police de Ruhengeri

En vertu de l'article 82 de l'ordonnance-loi du 30 août 1924 et des articles 143 et 146 du décret du 11 juillet 1923 ;

Requiert Monsieur le Gardien de la prison à

Ruhengeri

de recevoir et emprisonner le nommé

B. U. H. E. R. E. R. I. fils de **Imazima (+)**
 et de **Murakamweji (+)**, colline **Isiza** chef **Murakarubengo**
 chef **Hamari** Circonscription **Ruhengeri**

condamné par jugement du Tribunal

de police

en date du

29-6-51

194

devenu irrévocable le

194

à

15 jours de S.P.P. + 50 francs Amende à payer dans

du chef de

un délai de 15 jours ou 10 jours de S.P.S. + 21 frs
de frais du procès à payer dans un délai de 15 jours ou 4
jours de C.R.C.

Ruhengeri

, le

29-6-

1951

Du chef de Abandon de

travail - Art. 48, D. 16.3.1922

L'Officier du ministère Public,

h. h. l.